

Maire
Sec.-trés.

06-02-2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon, tenue le 6 février 2017, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon, et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau	Michel Longpré
Gilles Martel	Benoit Huberdeau
Brigitte Laframboise	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, des trois séances extraordinaires du 14 décembre 2016, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2016 et de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
- 4- Questions du public
- 5- Suivi des résolutions en suspens
- 6- **ADMINISTRATION ET FINANCES :**
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépenses incompressibles
 - 6.3 Dépôt de l'état des taxes foncières de la Municipalité
 - 6.4 Vente pour taxes – Nomination de représentants et autorisation à enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

- 6.5 Vente pour taxes – Signification d'avis
- 6.6 Vente pour taxes – Entente avec les contribuables
- 6.7 Vente pour taxes – Paiement des arrérages et intérêts
- 6.8 Charlebois et Gratton, CPA inc. – Proposition d'assistance visant l'inscription des données prévisionnelles pour l'exercice 2017 au Rapport financier de l'année 2016
- 6.9 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Cotisations annuelles 2017
- 6.10 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès annuel 2017
- 6.11 Déjeuner des élus au profit de *Centraide Outaouais* – Demande de commandite

7- DOSSIERS MUNICIPAUX:

7.1 Voirie et déneigement :

- 7.1.1 Rapport des responsables, M. Michel Longpré et M. Gilbert Brosseau
- 7.1.2 Rapport du directeur des travaux publics

7.2 Aménagement, urbanisme et environnement :

- 7.2.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Gilbert Brosseau
- 7.2.2 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
- 7.2.3 Hydro-Québec - Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la rue Roy et du chemin d'accès menant au centre communautaire
- 7.2.4 Chemin Pelletier – Extinction, par non-usage, d'une servitude de passage

7.3 Aqueduc :

- 7.3.1 Rapport des responsables, M. Michel Longpré et M. Gilbert Brosseau
- 7.3.2 Rapport du directeur des travaux publics

7.4 Sécurité publique - Incendie :

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

7.4.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, M. Michel Longpré et M. Gilbert Brosseau

7.4.2 Rapport du directeur – Service de sécurité incendie

7.5 Sécurité publique – Sûreté du Québec et Sécurité civile :

7.5.1 Rapport des responsables, M. Gilbert Brosseau et M. Benoit Huberdeau

7.6 Ordures, recyclage, compostage et terrain municipal :

7.6.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Michel Longpré

7.6.2 Recyc-Québec – Compensation 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables

7.6.3 *Tricentris, centre de tri* - Renouvellement de l'adhésion 2017-2022

7.7 Famille et aînés :

7.7.1 Rapport des responsables Mme Sylvie Poulin, Mme Brigitte Laframboise et M. Benoit Huberdeau

7.8 Bibliothèque :

7.8.1 Rapport des responsables, M. Luc Desjardins et Mme Brigitte Laframboise

7.8.2 Rapport mensuel de la bibliothèque

7.8.3 Journée des bibliothèques au *Salon du livre de l'Outaouais* – Participation d'une élue responsable

7.9 Loisir, sport et culture :

7.9.1 Rapport des responsables, Madame Sylvie Poulin, Mme Brigitte Laframboise et M. Benoit Huberdeau

7.9.2 Rapport de la coordonnatrice

7.9.3 Prévisions budgétaires – Carnaval 2017

7.9.4 Prévisions budgétaires – Journée glissade 2017

7.10 Centre communautaire

7.11 Développement économique :

7.11.1 Rapport des responsables, Mme Brigitte Laframboise, M. Benoit Huberdeau et M. Gilles Martel

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

7.12 Orientation du *Parc des Montagnes Noires de Ripon* :

7.12.1 Rapport des responsables, Mme Brigitte Laframboise, M. Benoit Huberdeau et M. Gilles Martel

7.13 Embellissement :

7.13.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin, Mme Brigitte Laframboise et M. Benoit Huberdeau

7.14 Véhicule tout terrain (VTT) :

7.14.1 Rapport des responsables, Mme Sylvie Poulin et M. Benoit Huberdeau

8- DOSSIERS DIVERS

8.1 *Regroupement pour un Québec en santé* - Demande d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif

8.2 Service régional de formation des pompiers de la MRC de Papineau – Adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale

8.3 Corporation des loisirs de Papineau – Entente 2017 pour l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*"

8.4 Corporation des loisirs de Papineau – Demande de passage pour l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*"

8.5 Corporation des loisirs de Papineau – Demande de permission d'affichage pour l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*"

9- AFFAIRES NOUVELLES

10- CORRESPONDANCE

11- QUESTIONS DU PUBLIC

12- GESTION DU PERSONNEL :

12.1 Rapport des responsables, M. Michel Longpré et M. Benoit Huberdeau

12.2 Entérinement de l'appel de candidatures au poste régulier d'opérateur de machineries lourdes et journalier

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

- 12.3 Entérinement de l'appel de candidatures au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement (remplacement d'un congé de maternité)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, à titre de président d'assemblée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 3.

ORDRE DU JOUR

2017-02-021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point suivant au dossier "Gestion du personnel", à savoir :

- 12.4 Adoption d'une nouvelle grille salariale pour les employés municipaux

Il est également résolu que l'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016, DES TROIS SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2016, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

2017-02-022

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Et résolu que ce conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, des trois séances extraordinaires du 14 décembre 2016, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2016 et de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DU PUBLIC

Début de la période de questions : 19 h 4

Fin de la période de questions : 19 h 10

SUIVI DES RÉOLUTIONS EN SUSPENS

Les membres du conseil prennent connaissance du tableau de suivi des résolutions en suspens.

ADMINISTRATION ET FINANCES

❖ COMPTES À PAYER

2017-02-023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que, conformément à la résolution numéro 2016-02-031 ainsi qu'aux règlements numéros 2007-12-184 et 2007-12-185, ce conseil entérine les dépenses ci-dessous résumées, lesquelles sont énumérées dans la liste numéro 2017-01 jointe en annexe à la présente.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Total des comptes à payer du mois de janvier 2017	254 880.21 \$
--	----------------------

Total des salaires payés au mois de janvier 2017	43 550.20 \$
---	---------------------

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE FONDS SUFFISANTS

Je, soussignée, certifie par la présente la suffisance de fonds relativement aux dépenses ci-haut approuvées par le conseil de la Municipalité de Ripon.

Julie Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière

❖ DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2017-02-024

CONSIDÉRANT la liste préparée par la secrétaire-trésorière adjointe pour les dépenses incompressibles de l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que ce conseil affecte les crédits budgétaires 2017, le paiement et l'engagement financier pour les dépenses incompressibles énumérées dans la liste jointe en annexe à la présente pour en faire partie intégrante.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES TAXES FONCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ**

2017-02-025

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet au conseil, en date de ce jour, pour examen et considération, un état des taxes municipales et autres deniers dus au 6 février 2017 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes.

Et que l'état des taxes foncières de la Municipalité soit et est approuvé par ce conseil et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la Municipalité de Ripon dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **VENTE POUR TAXES – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS ET AUTORISATION À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR DES IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR TAXES**

2017-02-026

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, et ce, conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2017-02-025;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, et en cas d'absence de cette dernière, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à enchérir et à acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, et en cas d'absence de cette dernière, madame Lorraine Sabourin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 juin 2017, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes en capital, intérêts et frais.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ VENTE POUR TAXES – SIGNIFICATION D'AVIS

2017-02-027

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Et résolu que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire appel aux services d'un huissier afin de faire signifier l'avis d'arrérages

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

de taxes, avant la mise en vente, aux contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales et n'ayant pas réclamé leur courrier recommandé.

Et que ce conseil autorise le paiement des honoraires professionnels du huissier.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 12000 411.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ VENTE POUR TAXES – ENTENTE AVEC LES CONTRIBUABLES

2017-02-028

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Martel
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que la Municipalité ne prendra aucune entente, quelle qu'elle soit, avec les contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ VENTE POUR TAXES – PAIEMENT DES ARRÉRAGES ET INTÉRÊTS

2017-02-029

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Martel
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Et résolu que ce conseil exige des contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes municipales, l'acquittement total des arrérages, intérêts et pénalités pour les années 2015 et 2016 ainsi que pour toute portion de l'année 2017 due au 3 mars 2017, au moyen d'un chèque certifié, d'un mandat-poste, d'argent comptant ou d'un dépôt par institution financière.

Et que tout chèque non certifié sera retourné au contribuable concerné.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **CHARLEBOIS ET GRATTON, CPA INC. – PROPOSITION D'ASSISTANCE VISANT L'INSCRIPTION DES DONNÉES PRÉVISIONNELLES POUR L'EXERCICE 2017 AU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2016**

2017-02-030

CONSIDÉRANT la proposition de *Charlebois et Gratton, CPA Inc.* datée du 10 janvier 2017 et relative à une assistance visant l'inscription des données prévisionnelles pour l'exercice 2017 au Rapport financier de l'année 2016 déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que les honoraires demandés à cette fin s'élèvent à la somme de 1 550 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que cette offre de services est valable pour un niveau d'activité semblable à celui de l'année précédente et tient compte que des travaux préparatoires similaires à l'an passé seront effectués par le personnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Et résolu que ce conseil accepte l'offre de services de 1 550 \$, taxes en sus, transmise par *Charlebois et Gratton, CPA Inc.* le 10 janvier 2017, laquelle vise l'inscription des données prévisionnelles pour l'exercice 2017 au Rapport financier de l'année 2016 déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et telle que plus amplement décrite dans la proposition jointe en annexe à la présente.

Que ce conseil mandate donc *Charlebois et Gratton, CPA Inc.* à donner assistance à la Municipalité quant à l'inscription des données prévisionnelles pour l'exercice 2017 au Rapport financier de l'année 2016 déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 13000 413.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – COTISATIONS ANNUELLES 2017

2017-02-031

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que celle de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) sont expirées depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette année, la cotisation annuelle pour adhérer à l'ADMQ est fixée à 445 \$ pour le premier membre d'une municipalité et à 423 \$ pour le deuxième membre, taxes en sus, et que les frais d'assurance représentent une somme de 348 \$, taxes incluses, pour chaque adhérent;

EN CONSÉQUENCE :

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que ce conseil autorise le renouvellement et le paiement des cotisations annuelles 2017 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de la directrice générale adjointe aux coûts respectifs de 445 \$ et 423 \$, taxes en sus.

Et qu'il autorise également le paiement d'une somme de 348 \$, taxes incluses, pour chacune d'elles relativement aux frais de l'assurance.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 13000 423.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – CONGRÈS ANNUEL 2017

2017-02-032

CONSIDÉRANT le prochain congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochains, au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT le coût d'inscription de 519 \$, avant taxes, pour les membres de cette association;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard à participer à cette activité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Laframboise
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilles Martel

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Et résolu que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard à participer au prochain congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu les 14, 15 et 16 juin prochains, au Centre des congrès de Québec.

Que ce conseil autorise donc le paiement des frais d'inscription de 519 \$, taxes en sus.

Et que les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées sur présentation des pièces justificatives et selon le barème établi dans le règlement 2008-08-191 relatif à l'établissement de tarifs pour les frais de déplacement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 13000 310.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS – DEMANDE DE COMMANDITE

2017-02-033

CONSIDÉRANT le prochain déjeuner des élus qui aura lieu le 23 février prochain, au profit de *Centraide Outaouais*;

CONSIDÉRANT que ce déjeuner se déroulera dans plusieurs restaurants situés sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que cet événement représente une belle occasion de regrouper plusieurs personnes de notre communauté et ainsi d'encourager cet organisme dont la mission est de mobiliser les gens et de rassembler les ressources pour améliorer la qualité de vie des personnes plus vulnérables et ainsi contribuer au développement de collectivités solidaires;

CONSIDÉRANT le plan de commandite joint à la présente résolution;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que, bien qu'il soit sensible aux différents besoins des organismes à qui *Centraide Outaouais* apporte son soutien, ce conseil n'est malheureusement pas en mesure de donner suite à sa demande de support financier dans le cadre du déjeuner des élus qui aura lieu le 23 février prochain.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. MICHEL LONGPRÉ ET M. GILBERT BROSSEAU

Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau fait un rapport au conseil.

❖ RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du directeur des travaux publics.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. GILBERT BROSSEAU

Madame la conseillère Sylvie Poulin fait un rapport au conseil.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

❖ RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement par intérim.

❖ HYDRO-QUÉBEC - DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À L'INTERSECTION DE LA RUE ROY ET DU CHEMIN D'ACCÈS MENANT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2017-02-034

CONSIDÉRANT le chemin d'accès situé sur la rue Roy, entre les terrains de tennis et de volleyball municipaux, et qui mène au centre communautaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère important d'améliorer la sécurité piétonnière à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'un poteau d'Hydro-Québec est déjà existant à cet emplacement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré.
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que ce conseil demande à Hydro-Québec de bien vouloir procéder à l'installation d'une lumière de rue, sur le poteau existant, à l'intersection de la rue Roy et du chemin d'accès qui mène au centre communautaire, situé entre les terrains de tennis et de volleyball municipaux, tel qu'indiqué sur le croquis joint en annexe à la présente.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 34000 681.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **CHEMIN PELLETIER – EXTINCTION, PAR NON-USAGE, D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE**

2017-02-035

CONSIDÉRANT la servitude de passage, en commun et perpétuelle, à pied, en voiture ou tout genre de véhicule, discontinue, apparente, pour accéder du chemin Pelletier au Lac-Grosleau, consentie par madame Irlande Michaud en faveur de monsieur Raymond Brisson et madame Jacqueline Leclerc, et constatée à l'acte reçu devant Me Jacques Méthot, notaire, le 21 octobre 1995, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, le 24 octobre 1995, sous le numéro 247 817;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est actuellement propriétaire du fonds dominant pour l'avoir acquis de monsieur Raymond Brisson, madame Jacqueline Leclerc, madame Irlande Michaud et monsieur Alain Dinel aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Jacques Méthot, notaire, le 25 février 1999, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, le 2 mars 1999, sous le numéro 265 642;

CONSIDÉRANT que selon l'article 1191 du *Code civil du Québec* cette servitude de passage est présentement éteinte puisqu'elle n'a pas été utilisée depuis plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT la réquisition des propriétaires du fonds servant à procéder à un acte notarié d'extinction de servitude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Laframboise Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes.

Que la Municipalité de Ripon accepte de donner suite à la réquisition des propriétaires du fonds servant à procéder à un acte notarié d'extinction de la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de Papineau, sous le numéro 247 817.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Qu'à cette fin, le maire, monsieur Luc Desjardins et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, ou en cas d'absence de cette dernière, madame Lorraine Sabourin, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, cet acte notarié d'extinction de servitude et tout autre document connexe, s'il y a lieu.

Et que tous les frais inhérents à cette extinction de servitude soient assumés par les propriétaires du fonds servant.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AQUEDUC

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. MICHEL LONGPRÉ ET M. GILBERT BROUSSEAU**

Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau fait un rapport au conseil.

❖ **RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du directeur des travaux publics.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, M. MICHEL LONGPRÉ ET M. GILBERT BROUSSEAU**

Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau fait un rapport au conseil.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

❖ RAPPORT DU DIRECTEUR – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du directeur du Service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SÉCURITÉ CIVILE

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. GILBERT BROUSSEAU ET M. BENOIT HUBERDEAU

Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau fait un rapport au conseil.

Entre autres, il propose la relance du programme "*Bon voisin / Bon œil*" sur le territoire de la municipalité, en expédiant de l'information aux citoyens.

ORDURES, RECYCLAGE, COMPOSTAGE ET TERRAIN MUNICIPAL

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. MICHEL LONGPRÉ

Madame la conseillère Sylvie Poulin fait un rapport au conseil.

❖ RECYC-QUÉBEC – COMPENSATION 2016 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les membres du conseil sont informés que le montant de la compensation 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables devrait représenter une somme de 35 918.56 \$ bien que ce montant a été fourni à titre indicatif seulement et que des ajustements pourraient possiblement être apportés d'ici son versement qui devrait être effectué au moyen de quatre tranches en 2017.

❖ TRICENTRIS, CENTRE DE TRI - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2017-2022

2017-02-036

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT la correspondance de *Tricentris, centre de tri*, datée du 24 janvier dernier et relative au renouvellement d'adhésion;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle d'adhésion viendra à échéance le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente pour cinq ans, soit jusqu'au 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente tels que décrits dans ladite entente jointe en annexe à la présente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que ce conseil accepte le renouvellement d'adhésion à *Tricentris, centre de tri*, et ce, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 14 avril 2022, selon les termes stipulés dans ladite entente jointe en annexe et faisant partie intégrante de la présente.

Et que ce conseil autorise le maire, monsieur Luc Desjardins, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard, à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente relative au renouvellement d'adhésion avec *Tricentris, centre de tri*.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FAMILLE ET AÎNÉS

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, MME BRIGITTE LAFRAMBOISE ET M. BENOIT HUBERDEAU

Madame la conseillère Brigitte Laframboise fait un rapport au conseil.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Entre autres, elle informe les élus que trois rencontres "café-causerie" sont prévues au Marché public de la Petite-Nation, en collaboration avec l'Alliance alimentaire Papineau, et que ces rencontres se tiendront le jeudi de 14 à 16 heures.

BIBLIOTHÈQUE

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, M. LUC DESJARDINS ET MME BRIGITTE LAFRAMBOISE

Madame la conseillère Brigitte Laframboise fait un rapport au conseil.

❖ RAPPORT MENSUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les membres prennent connaissance du rapport de la bibliothèque pour le mois de décembre 2016 et le mois de janvier 2017.

❖ JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES AU SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS – PARTICIPATION D'UNE ÉLUE RESPONSABLE

2017-02-037

CONSIDÉRANT l'activité "Journée des bibliothèques" organisée en partenariat avec le *Salon du livre de l'Outaouais*, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais et le ministère de la Culture et des Communications du Québec qui s'adresse à tous les membres de l'équipe de la bibliothèque municipale ainsi qu'aux représentants municipaux;

CONSIDÉRANT que cette journée se tiendra le vendredi 24 février 2017, à compter de 8 h 30, à la Salle des Fêtes située au 1^{er} étage de la Maison du citoyen de Gatineau;

CONSIDÉRANT les frais d'inscription de 22 \$ par personne, taxes en sus, qui incluent le dîner-buffet du midi et un laissez-passer par participant permettant de visiter gratuitement le *Salon du livre de l'Outaouais*;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame la conseillère Brigitte Laframboise à participer à cet événement;

CONSIDÉRANT que les inscriptions doivent être retournées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) de l'Outaouais avant le 17 février 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil autorise Madame la conseillère Brigitte Laframboise à participer à l'activité "Journée des bibliothèques" qui se tiendra dans le cadre du *Salon du livre de l'Outaouais*, le vendredi 24 février 2017, à compter de 8 h 30 à la Maison du Citoyen de Gatineau.

Que ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 22 \$, taxes en sus, qui incluent le dîner-buffet du midi et un laissez-passer permettant de visiter gratuitement le *Salon du livre de l'Outaouais* et que les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées sur présentation des pièces justificatives et selon le barème établi dans le règlement 2008-08-191 relatif à l'établissement de tarifs pour les frais de déplacement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits aux postes 02 70230 310 et 02 11000 310.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LOISIR, SPORT ET CULTURE

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, MME BRIGITTE LAFRAMBOISE ET M. BENOIT HUBERDEAU

Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau fait un rapport au conseil.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

❖ RAPPORT DE LA COORDONNATRICE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du coordonnateur par intérim.

❖ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – CARNAVAL 2017

2017-02-038

CONSIDÉRANT l'organisation du Carnaval de Ripon 2017 qui aura lieu les 17, 18 et 19 février 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'organisation du "*Carnaval de Ripon 2017*" qui aura lieu les 17, 18 et 19 février 2017.

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 70100 629.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – JOURNÉE GLISSADE 2017

2017-02-039

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon désire organiser une « *Journée Glissade* » au *Parc des Montagnes Noires de Ripon* le mercredi 1^{er} mars 2017;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires préparées à cette fin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Laframboise
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que ce conseil accepte les prévisions budgétaires telles que déposées pour l'organisation d'une "*Journée Glissade*" au *Parc des Montagnes Noires de Ripon* le 1^{er} mars 2017.

Et qu'il autorise le paiement des dépenses liées à cette activité.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 70100 629.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il n'y a aucun point à discuter au dossier "Centre communautaire".

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

❖ RAPPORT DES RESPONSABLES, MME BRIGITTE LAFRAMBOISE, M. BENOIT HUBERDEAU ET M. GILLES MARTEL

Les conseillers responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

ORIENTATION DU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME BRIGITTE LAFRAMBOISE, M. BENOIT HUBERDEAU ET M. GILLES MARTEL**

Les conseillers responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

EMBELLISSEMENT

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN, MME BRIGITTE LAFRAMBOISE ET M. BENOIT HUBERDEAU**

Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau fait un rapport au conseil.

VÉHICULE TOUT TERRAIN (VTT)

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, MME SYLVIE POULIN ET M. BENOIT HUBERDEAU**

Les conseillères responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

DOSSIERS DIVERS

❖ **REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ - DEMANDE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF**

2017-02-040

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon, dans un contexte favorisant un mode de vie sain et actif a déjà mis en place quelques projets, entre autres:

- ♦ L'implantation d'un marché public;
- ♦ La création d'un jardin communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Laframboise
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que la Municipalité de Ripon signifie son appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et à cet effet, demande au gouvernement du Québec:

- De soutenir les efforts déployés par le milieu municipal dans les actions déjà mises en place pour l'élaboration, la création et l'implantation de différents projets favorisant un mode de vie sain et actif, et ce, afin d'en assurer une pérennité.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

- De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois:
 - ❖ Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - ❖ Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

Et que copies de la présente résolution soient acheminées au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS DE LA MRC DE PAPINEAU – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**

2017-02-041

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités membres de l'entente intermunicipale ont accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion à ladite entente;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du *Code municipal du Québec*, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Laframboise
Appuyé de Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau.

Et que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau ainsi qu'à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – ENTENTE 2017
POUR L'ÉVÉNEMENT "TOUR DE LA PETITE-NATION BMR
GROUPE YVES GAGNON"**

2017-02-042

CONSIDÉRANT l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*" qui se déroulera le 10 juin 2017, organisé par la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Ripon fait partie des circuits prévus pour cette édition 2017;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité doit procéder à la signature d'une entente de participation de un (1) an avec la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la Municipalité, à titre de commanditaire, s'engage à verser la somme de 300 \$ pour cette édition 2017;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit également que la Municipalité, à titre de commanditaire, s'engage à contribuer pour une somme de 2 000 \$ en services pour l'édition 2017, cette somme étant répartie comme suit:

- 50 heures en temps pompiers pour la sécurité le jour de l'événement;
- 30 heures en temps employés et machineries du service de la voirie (en cas de besoin);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que ce conseil mandate la directrice générale, madame Julie Ricard, à la signature d'une entente de participation d'une durée de un (1) an avec la

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Corporation des loisirs de Papineau, et ce, relativement à l'édition 2017 du "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*" qui se tiendra le 10 juin 2017 puisque le territoire de la Municipalité fait partie des circuits prévus lors de cette édition, le tout, selon les termes et conditions prévus au préambule ci-haut.

Que la Municipalité, à titre de commanditaire, verse à la Corporation des loisirs de Papineau une somme de 300 \$ pour cet événement et s'engage à contribuer pour une somme de 2 000 \$ en services pour l'édition 2017, cette somme étant répartie comme suit:

- 50 heures en temps pompiers pour la sécurité le jour de l'événement
- 30 heures en temps employés et machineries du service de la voirie (en cas de besoin)

Et que ce conseil en autorise le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste 02 70120 991.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – DEMANDE DE PASSAGE POUR L'ÉDITION 2017 DE L'ÉVÉNEMENT "TOUR DE LA PETITE-NATION BMR GROUPE YVES GAGNON"**

2017-02-043

CONSIDÉRANT l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon*" qui se déroulera le 10 juin 2017, organisé par la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Ripon fait partie des circuits prévus pour cette édition 2017;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité doit donner son autorisation à la Corporation des loisirs de Papineau afin que cette dernière puisse adresser

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

une demande de permis d'événement au ministère des Transports du Québec, visant la circulation à vélo sur le territoire de la Municipalité de Ripon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil autorise la Corporation des loisirs de Papineau à adresser une demande de permis d'événement au ministère des Transports du Québec, demande visant la circulation à vélo sur le territoire de la Municipalité de Ripon lors de l'édition 2017 du "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon* " qui se déroulera le 10 juin 2017.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – DEMANDE DE PERMISSION D’AFFICHAGE POUR L’ÉDITION 2017 DE L’ÉVÉNEMENT "TOUR DE LA PETITE-NATION BMR GROUPE YVES GAGNON"**

2017-02-044

CONSIDÉRANT l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon* " qui se déroulera le 10 juin 2017, organisé par la Corporation des loisirs de Papineau;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Ripon fait partie des circuits prévus pour cette édition 2017;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Municipalité doit permettre à la Corporation des loisirs de Papineau de procéder à un affichage promotionnel sur son territoire, et ce, à compter du 15 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, la Municipalité de Ripon autorise la Corporation des loisirs de Papineau à installer sur son territoire, à compter du 15 avril 2017, un affichage promotionnel relatif à l'édition 2017 de l'événement "*Tour de la Petite-Nation BMR Groupe BMR*" qui se déroulera le 10 juin 2017.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté aux affaires nouvelles.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire a pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois.

Il n'a pas jugé nécessaire d'inscrire l'un de ces documents à l'ordre du jour de la présente séance de conseil.

QUESTIONS DU PUBLIC

Début de la période de questions : 8 heures

Fin de la période de questions : 8 h 5

GESTION DU PERSONNEL

❖ **RAPPORT DES RESPONSABLES, M. MICHEL LONGPRÉ ET M. BENOIT HUBERDEAU**

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Les conseillers responsables de ce dossier n'ont aucun rapport à communiquer à cette présente séance.

❖ **ENTÉRINEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE RÉGULIER D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET JOURNALIER**

2017-02-045

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un embauche au poste régulier d'opérateur de machineries lourdes et journalier, à temps plein, à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures autorisé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, lequel a été dûment affiché à l'interne ainsi que dans le journal *La Petite-Nation*, le tout conformément à la procédure prévue au *Guide de gestion des ressources humaines*;

CONSIDÉRANT que cet appel de candidatures requiert le dépôt des curriculum vitae au bureau municipal, au plus tard le 1^{er} février 2017, avant midi;

CONSIDÉRANT le comité de sélection formé à cette fin, tel que stipulé audit *Guide de gestion des ressources humaines*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que ce conseil entérine l'ouverture d'un poste régulier d'opérateur de machineries lourdes et journalier, à temps plein, à raison de 35 heures/semaine ainsi que l'affichage de cet appel de candidatures à l'interne ainsi que dans le journal *La Petite-Nation*, conformément à la procédure prévue au *Guide de gestion des ressources humaines*.

Que ce conseil entérine également la formation du comité de sélection à cet effet, et que les recommandations de ce comité soient soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

Et que ce conseil en entérine également le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits aux postes 02 32000 341 et 02 33000 341.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ **ENTÉRINEMENT DE L'APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE TEMPORAIRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)**

2017-02-046

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-256 par laquelle ce conseil a procédé, entre autres, à l'embauche de madame Priscilla Melançon au poste temporaire d'inspectrice en bâtiment et en environnement "par intérim" afin de remplacer l'inspectrice en bâtiment et en environnement présentement en congé de maternité, et ce pour une période d'environ onze (11) mois, à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT que madame Priscilla Melançon ne sera plus en mesure d'occuper ce poste temporaire puisqu'elle a récemment obtenu une poste permanent d'inspectrice en bâtiment et en environnement dans une autre municipalité locale sur le territoire de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement "par intérim" à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures autorisé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, lequel a été dûment affiché à l'interne ainsi que dans le journal *La Petite-Nation*, le tout conformément à la procédure prévue au *Guide de gestion des ressources humaines*;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT que cet appel de candidatures requiert le dépôt des curriculum vitae au bureau municipal, au plus tard le 9 février 2017, avant midi;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection sera formé à cette fin, tel que stipulé audit *Guide de gestion des ressources humaines*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que ce conseil entérine l'ouverture d'un poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement (remplacement d'un congé de maternité), à temps plein, à raison de 35 heures/semaine ainsi que l'affichage de cet appel de candidatures à l'interne ainsi que dans le journal *La Petite-Nation*, conformément à la procédure prévue au *Guide de gestion des ressources humaines*.

Que les recommandations du comité de sélection soient soumises à ce conseil lors d'une séance ultérieure.

Et que ce conseil en entérine également le paiement.

À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits aux postes 02 61000 341.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

❖ ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2017-02-047

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-11-283 relative à l'octroi d'un mandat visant la révision de l'échelle salariale des employés municipaux;

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

CONSIDÉRANT la nouvelle grille salariale déposée par *madame Julie Desjardins, Consultante en Ressources humaines*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter cette nouvelle grille qui vise les employés réguliers à temps plein, les employés réguliers à temps partiel ainsi que les employés saisonniers réguliers, et ce, en tenant compte du titre du poste, de l'échelle salariale et du nombre d'heures/semaine attribués à ces fonctions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que ce conseil approuve la nouvelle grille salariale déposée par *madame Julie Desjardins, Consultante en Ressources humaines* qui vise les employés réguliers à temps plein, les employés réguliers à temps partiel ainsi que les employés saisonniers réguliers, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Et que cette nouvelle grille salariale soit applicable à ces employés à compter de ce jour et que le rajustement des primes d'assurance collective qui s'en suit soit effectué à compter du 1^{er} mars prochain.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-02-048

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Madame la conseillère Brigitte Laframboise

Et résolu que la séance soit et est levée à 20 h 10.

Maire
Sec.-trés.

Conseil du 6 février 2017

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.